

SAUSSEJAC





EDF PRODUCTION TRANSPORT
ENERGIE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Plan de zonage des ouvrages d'énergie électrique Haute Tension B
Aériens et Souterrains (tension supérieure à 50 000 Volts)
Décret N° 91 - 1147 DU 14 octobre 1991 et arrêté du 16 novembre 1994
Carte IGN au 1/25000 N°23410
Autorisation N° 95.1581- © IGN 1995

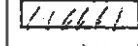
Commune de : **SAUSSENAC**

Département du Tarn

les demandes de renseignement et les DICT sont à envoyer à :

Groupe d'Exploitation Transport Languedoc-Roussillon
20, bis av. de Badones prolongée - 34500 BEZIERS
Tél. 67.35.53.53 - Fax : 67.35.53.52

LEGENDE

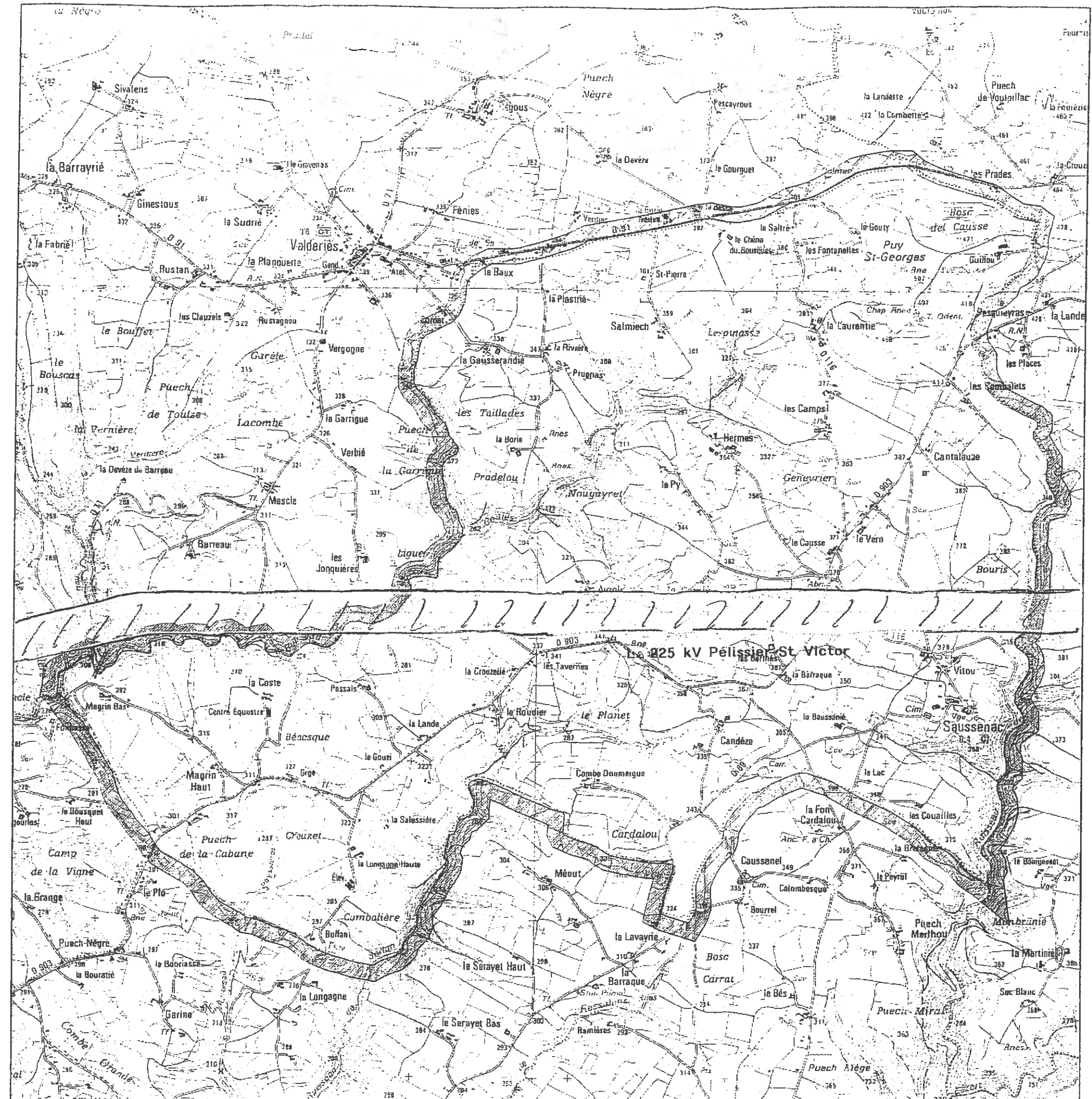
 Contour des Communes
 Ouvrages d'énergie Electrique de tension supérieure à 50 000 Volts
Attention, le zonage des ouvrages de distribution ne figure pas sur ce plan
(cf plan EDF - GDF Services)

ATTENTION

Tout projet dans la zone  doit faire l'objet d'une demande de renseignement.
Toute intervention à proximité des ouvrages de transport d'énergie électrique doit donner lieu à une Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT).
Les formulaires sont disponibles en mairie.

Edition du : 01/12/1995	Indice : 0

Folio 1/1





DIRECTION OPERATIONNELLE D'ALBI

RESEAU HERTZIEN

COMPLEXE DE MOULARES

TRONÇON

ALBI - MOULARES

81 . 22 . 027

81 . 22 . 026

EXTRAIT DE LA CARTE DE FRANCE

1/25000

ZONES DE DEGAGEMENT

CODE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

(Décret n° 62273 et 62274 du 12-3-1962)

LEGENDE

1) Dans les zones secondaires de dégagement:

a) un couloir de 50 m. de large sur 2000 m. de long dans l'azimut de 41° 30' à ALBI.

b) un cercle de 1000 m. de rayon à MOULARES.

Il est interdit en dehors des limites du domaine de l'Etat sauf autorisation du Ministre des PTE de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède 15 m. au dessus du sol ou l'altitude par rapport au niveau de la mer précisée sur le plan ci-contre.

2) Dans la zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 100 m.

Il est interdit en dehors des limites du domaine de l'Etat sauf autorisation du Ministre des PTE de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude par rapport au niveau de la mer précisée sur le plan ci-contre.

Adresse du service à consulter seulement dans le cas où une construction dans la zone de servitude déroge au décret ainsi que dans les cas douteux.

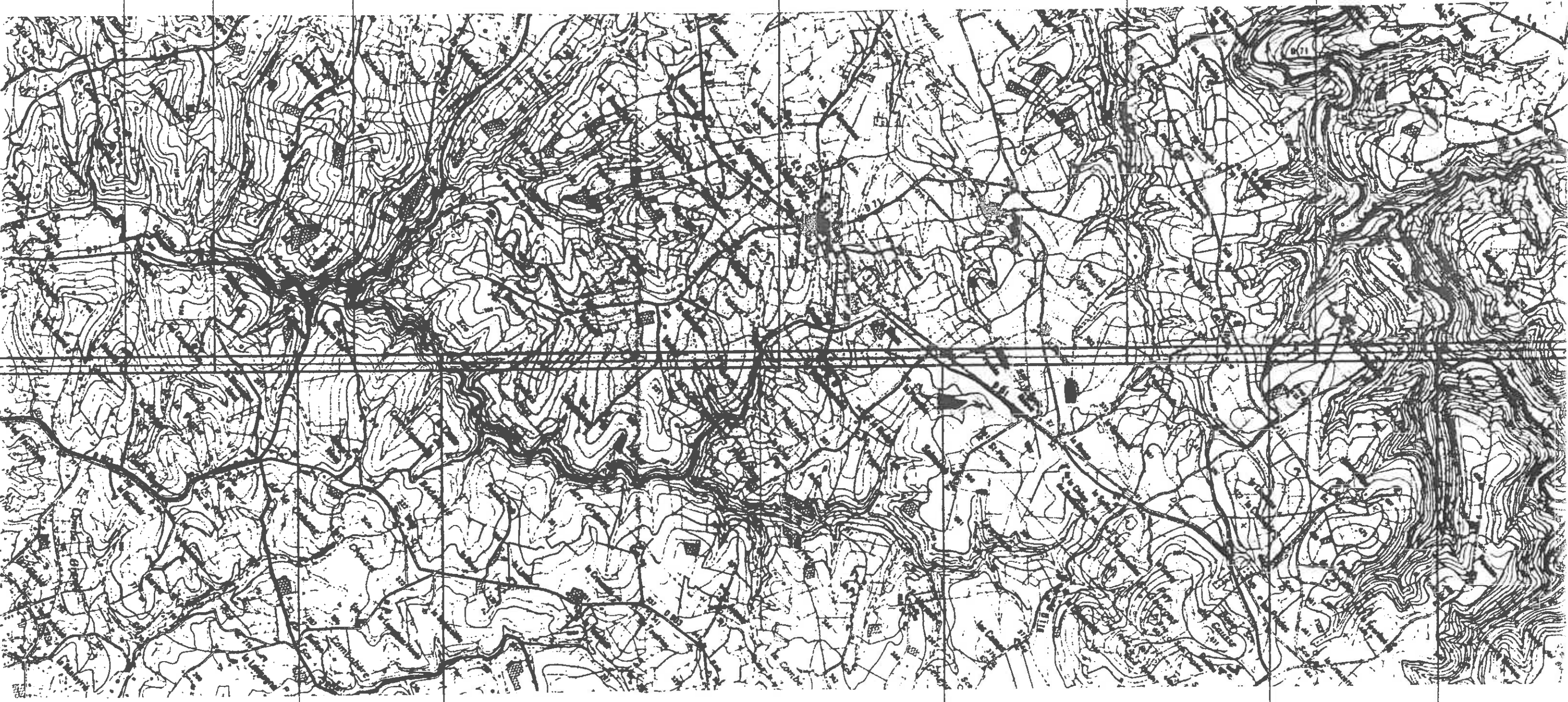
FRANCE TÉLÉCOM
Direction Opérationnelle
d'ALBI

Faisceaux Hertziens - Servitudes

1, avenue du Général Hoche
81013 ALBI CEDEX

☎ 63 60 12 19

295 314 327 345 405 450 475



SAUSSENAC

ANDOUQUE

VALDERIES